

TRANSMIS LE 02/01/2024
REÇU LE 02/01/2024
AFFICHÉ LE 02/01/2024
NOTIFIÉ LE 03/01/2024
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 03/01/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE



2023/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
Service Voirie AM/RT/SB

ARRÊTE n° 23-643

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ENTREPRISE TERSEN

ANNEE 2024

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et L 2213-2 et L2213-3 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R417-9 et R 417-10 concernant l'arrêt ou le stationnement gênant, R 411-25 et R 411-26 relatifs à la signalisation routière,

VU l'arrêté réglementant la vitesse sur l'ensemble du territoire de la Commune,

VU la demande formulée par la **Communauté d'Agglomération Val Parisis** – 271 Chaussée Jules César (95250) BEAUCHAMP – dans le cadre des opérations de d'enlèvement des dépôts sauvages.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces opérations et d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise intervenant et des usagers des voies publiques, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'entreprise TERSEN – 13 Route de Conflans (95480) PIERRELAYE, sera autorisée pour **l'année 2024**, à réaliser l'enlèvement des dépôts sauvages sur l'ensemble du territoire de la Commune.

ARTICLE 2 :

Suivant le volume du dépôt sauvage, une restriction de la circulation pourra être appliquée :

- la largeur de la chaussée pourra être restreinte d'une voie,
- une interdiction de dépasser pourra être mise en place,

Dans tous les cas :

- la longueur des restrictions n'excèdera pas 100 mètres,

- La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier, tout dépassement sera interdit.
- les agents travaillant sur le chantier ou à proximité, seront porteurs de gilets en tissu fluorescent,

ARTICLE 3 :

Le non-respect de l'une des dispositions ci-dessus énoncées, entraînera la suspension immédiate des travaux.

ARTICLE 4 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 5 :

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Communauté d'Agglomération Val Parisis pour transmission à l'Entreprise TERSEN, Service Communication de la Ville,

Fait en Mairie, le **VINGT-SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS**

Caractère Exécutoire

3 janvier 2024

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Mme Jeanne Charviat-Cuegno



Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la Voirie

F. Gaillard



Acte à classer

ARR23-643TECH

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-02T18-41-33.00 (MI250092255)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231026-ARR23-643TECH-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
ENLÈVEMENTS DES DÉPÔTS SAUVAGES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
COMMUNAL POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAL PARISIS ENTREPRISE TERSEN - ANNÉE 2024.

Date de décision : 26/10/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Arrêté 23-643 Tersen.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/24 à 18:41

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 02/01/24 à 18:41

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 02/01/24 à 18:47

